

Subventions à des Associations Sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 24 novembre 2009, propose la répartition des subventions suivantes :

1. Programme «Manifestations sportives» et Subventions Exceptionnelles

- Sporting Club Clemenceau 10 000 €
Aide au développement et aux actions d'animation
(tournoi futsal, Place au sport...)
- Retraite Sportive du Grand Besançon 250 €
Compensation financière suite vol microchaîne Torcols

En cas d'accord, la dépense totale, soit **10 250 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

2. Programme «Gestion des équipements sportifs»

Attribution de subventions à des clubs qui utilisent leurs propres locaux ou assument des charges particulières d'équipements :

- Entre Temps 500 €
Local rue Einstein

En cas d'accord, la dépense de **500 €** sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4826 CS 20300.

3. Programme «Sport de haut niveau individuel»

- Besançon Curling Club 8 875 €
Dotation performance 2008-2009
(Annule et remplace la subvention votée au profit du BSC - section Curling lors du Conseil Municipal du 11 juin 2009)

En cas d'accord, la dépense de **8 875 €** sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4824 CS 20300.

4. Programme «animations sportives»

Participation d'associations aux animations Vital'Sport Toussaint :

- ASPOHB 910 €
- La Française 290 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **1 200 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.